



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Service académique  
d'information et  
d'orientation**

Affaire suivie par :  
André PACCOU  
CSAIO-DRONISEP

Téléphone :  
04 95 10 69 75  
Mél :  
csaio@ac-corse.fr

DSDEN de Corse-du-Sud  
B<sup>d</sup> PUGLIESI-CONTI  
BP 832  
20192 Ajaccio CEDEX 4

SAIO/AP/n°2018-288

Ajaccio, le 12/02/2018

Le Recteur  
de la Région académique de Corse  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs  
des LEGT et des LP publics de l'académie de  
Corse  
*(pour attribution)*

Madame la Proviseure-Directrice du CFA de  
l'académie de Corse

Madame et Monsieur les Directeurs  
d'établissement de l'enseignement public agricole  
de Corse

Madame et Monsieur les Directeurs des lycées  
privés de Corse

Messieurs les Directeurs de CFA de Corse  
*(pour information)*

Madame la Cheffe du SRFD de la DRAF de Corse  
*(pour information)*

Objet : Plan étudiants, le suivi des élèves pendant la phase des vœux

Depuis le lundi 22 janvier 2018, les élèves de terminales peuvent saisir leurs vœux pour une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup. La fin de saisie des vœux est fixée au mardi 13 mars 2018 à 18 heures. Les élèves peuvent exprimer dix vœux au maximum sans classement.

La phase des vœux constitue un moment essentiel de la procédure d'accès aux études supérieures. Le nombre d'élèves inscrits avec au moins un vœu sur Parcoursup permet de calculer en grande partie le taux de poursuite d'études après le baccalauréat de votre établissement. Pour l'académie de Corse, établissements publics et privés confondus, ce taux est inférieur de cinq points au taux national. L'augmentation du taux de poursuite d'études après le baccalauréat constitue une priorité académique.



J'attire particulièrement votre attention sur la période des vacances d'hiver insérée dans la période de saisie des vœux, du samedi 24 février au lundi 12 mars matin. Dès la rentrée, vous veillerez à faire un point précis sur la saisie des vœux des élèves de terminales de votre établissement. Les 12 et 13 mars, vous organiserez un dispositif d'accompagnement renforcé à destination notamment des élèves n'ayant formulé aucun vœu, ou dont le ou les dossiers sont incomplets, ou n'ayant formulé aucun vœu non sélectif dans notre académie.

Le suivi des vœux de l'établissement est possible à partir de la plateforme : onglet « Elèves », « Suivi des vœux ». Il se présente sous forme d'un tableau des inscrits, inscrits au moins avec un vœu, vœux en première année de licence, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, d'architecture, écoles d'art et vœux autres, par classe. En cliquant sur « détails » à droite, les mêmes données s'affichent pour chaque élève.

Un accès au tableau de pilotage est également possible : onglet « Elèves », « Pilotage » avec trois sous onglets disponibles : « établissement », « académie », « national ». Pour chacun des trois tableaux, les boutons « ensemble », « filles » « garçons » sont disponibles. Le tableau comprend des indicateurs, chiffres et pourcentages, sur plusieurs dimensions, par exemple, l'effectif du vivier, le nombre d'inscrits, les candidats non-inscrits, les candidats dont au moins un vœu n'a pas été confirmé... Un lien sur les chiffres permet d'afficher la liste des élèves pour chaque catégorie, avec la classe et le nom des professeurs principaux.

Dès à présent, je vous invite à accorder des droits de lecture pour le suivi des vœux dans Parcoursup aux professeurs principaux des classes de terminales et aux psychologues de l'Education nationale intervenant dans votre établissement. Vous pourrez également adresser une note d'information à chaque professeur principal des classes de terminale en vous appuyant sur la présente circulaire.

Je remercie chacun d'entre vous pour son engagement au service de la réussite de tous nos élèves.

 Le Recteur  
  
Philippe LACOMBE